



Cegid HR Sprint

Plan de paie du

15 avril 2022

BU HCM – Cegid HR Sprint

Niveau : Document Public

Mise à jour : 15 avril 2022

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 15 avril 2022.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	15 avril 2022
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	5
1.1. Plan de paie	5
1.2. Informations.....	5
1.3. Préconisations	5
2. Points d'attention utilisateur.....	7
3. BOSS	8
3.1. Prorata SMIC.....	8
3.2. Réduction salariale heures supplémentaires et cotisations Contribution Equilibre Technique	21
4. Bulletin de paie	24
4.1. Complémentaire santé	24
4.2. Exonérations, écrêtements et allègement de cotisations	25
5. DSN.....	26
5.1. Formation continue – franchissement de seuil	26
5.2. Rémunérations (PRB0104912 et PRB0104910).....	30
5.3. Nature de prime (PRB0105779).....	31
6. Avantages en nature	32
7. Indemnités télétravail – éléments variables	33
8. Maladie Alsace Moselle Activité partielle.....	37
8.1. Élément national (PRB0106459).....	37
8.2. URSSAF.....	37
8.3. MSA.....	38
9. Plafond retraite supplémentaire (PRB0105610)	39

10. Aide à domicile	40
11. Annexes	41
11.1. Articles utiles.....	41
11.2. Articles des plans de paie précédents.....	41

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **15042022,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société
Paie
Paramètres
Salarie
Caractéristiques
Génération comptable
N4DS
Préférences
Interface
Compléments
DPAE dématérialisée
LJSS _maintien
Dématérialisation RH
eRH
Absences - Congés Payés
Contrat de travail
DSN

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie Simplifié

Absence éditée en bas de bulletin
Absence 1
Acquis
Pris
Absence 2
Acquis
Pris
Absence 3
Acquis
Pris
Absence 4
Acquis
Pris

Etat justificatif
Heure 20 Heures travaillées
Rémunération 01 Brut avant abattement
Repas pris Montant rémunération 0500
Heures exo. 44 Heures complémentaires exon

Eléments du bulletin
☒ Gestion des niveaux et des éléments dossier
☐ Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes
☐ Gestion des alertes de paie
Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques
Mode d'impression des rubriques
Détail / libellé rubrique

Cumul édité en bas de bulletin
Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin
Champ 1 Aucun
Libellé
Champ 2 Aucun
Libellé
Champ 3 Aucun
Libellé

Calendrier
Edité en Gestion en jours
Visite médicale
Périodicité Tous les 2 ans
Nb de zones libres combo 0
Nb de zones libres montant 0

eMail
☐ eMail envoyé via Serveur
☐ Suffixe date sur le nom des fichiers de virement
☐ Virement SEPA US

2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
BOSS	8
Bulletin de paie	24
DSN	26
Avantages en nature	32
Indemnités télétravail – éléments variables	33
Annexes	41

3. BOSS

3.1. Prorata SMIC

Extrait du paragraphe 1020 de la rubrique Allègement généraux du BOSS :

Pour les salariés dont le contrat de travail fixe, par dérogation au droit commun, la rémunération à un niveau inférieur au SMIC ou à la rémunération minimale prévue par les dispositions de la convention ou de l'accord collectif de branche, la valeur du SMIC à prendre en compte dans la formule de calcul de la réduction générale est corrigée à hauteur de la part de SMIC que représente la rémunération indiquée au contrat de travail.

Exemple :

Pour un salarié en contrat d'apprentissage dont la rémunération est fixée à 51 % du SMIC, le SMIC à retenir au numérateur de la formule de calcul est égal à : $\text{SMIC annuel} \times 51 \%$. En 2020, avec un SMIC horaire à 10,15 €, le SMIC à retenir est donc égal à 9 421,23 €.

Ce prorata s'applique pour la réduction générale de cotisation patronale. Il s'applique aussi aux autres dispositifs suivants :

- Plafond de cotisation maladie (2,5 SMIC)
- Plafond de cotisation allocation familiale (3,5 SMIC)
- Réduction LODEOM

A contrario, à ce jour, il ne s'applique pas à d'autres dispositifs tels que l'exonération Aide à domicile, l'exonération TODE ou encore pour les salariés mineurs.

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil/actualites.html?displayTab=actualites-du-boss>

Pour le déclenchement de ce prorata, nous apportons les éléments suivants :

Élément national

0583 BOSS % SMIC

Eléments nationaux : BOSS % SMIC

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 0583

Libellé: BOSS % SMIC

Date de validité: 01 avr. 2022

Libellé abrégé: BOSS % SMIC

Valeur: 1,0000

Valeur en Alsace Moselle: 1,0000

Thème: Urssaf

Convention collective: Toutes les conventions

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Eléments nationaux : BOSS % SMIC

Commentaire

Permet le déclenchement du SMIC proratisé le cas échéant.

Valeur par défaut : 1

Variables de paie

Variable	Libellé	Nature
CQA6	Appli SMIC % prorata 4	Test
CQ58	BOSS Régul SMIC %	Calcul
CQC4	SMIC HS/HC Proratisé	Calcul
CQC8	Test Prorata SMIC	Test

Variable	Libellé	Nature
CQC2	SMIC ant	Calcul
CQB8	SMIC hors absence (R9716)	Rémunération
CQB6	SMIC % prorata ant	Test
CQB4	Salaire de base hors PEC	Calcul
CQ60	SMIC % prorata annuel	Test
CQC0	BOSS Régul SMIC % ant	Calcul
CQB2	Salaire de base contrat en cours 03	Cumul
CQB0	Test régul SMIC Prorata	Test
CQA8	Régul SMIC prorata annuel	Rémunération
CQA4	Appli SMIC % prorata 3	Test
CQA2	Appli SMIC % prorata 2	Test
CQA0	Appli SMIC % prorata 1	Test
CQ56	SMIC % prorata	Test

Les variables de paie ci-dessous sont modifiées pour prendre en compte les variables de paie précédentes :

Variable	Libellé	Nature
CKH6	SMIC Réduction aide à domicile	Calcul
0820	Smic Fillon aide à domicile	Calcul
CI86	SMIC Réduction hors absence	Test

Rémunération

96Z4 Prorata SMIC

96Z4 Prorata SMIC

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 96Z4 Libellé: Prorata SMIC

Nom court: Prorata SMIC

Thème: Salaires

Activité: <Toutes>

☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Base : éléments variables
Montant : coefficient calculé pour le salarié (apprenti, contrat de professionnalisation)

96Z4 Prorata SMIC

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant	
Type	Eléments variables
Valeur	
Montant	Quantité
Imprimable/Décimales	2

Base	Taux	Coefficient	Montant
			Variables de paie
			CQC8
			Prorata SMIC
			2

Mini & Maxi	
Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>
Maximum	<<Aucun>>

Variable de paie **CQC8 Test Prorata SMIC**

Variable : CQC8 Test Prorata SMIC

Prédéfini: CEGID
 Code: CQC8
 Libellé: Test Prorata SMIC
 Thème: Réduction bas salaires
 Nature: Test

Test | Bloc Note

Si Base rémunération 96Z4 Prorata SMIC = Valeur (coef, taux, quar 0
 FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar 1 1 * Variables de paie CQ56 SMIC % Prorata
 FIN

Sinon Base rémunération 96Z4 Prorata SMIC FIN

Variable de paie **CQ56 SMIC % prorata**

Variable : CQ56 SMIC % Prorata

Prédéfini: CEGID
 Code: CQ56
 Libellé: SMIC % Prorata
 Thème: Réduction bas salaires
 Nature: Test

Test | Bloc Note

Si Variables de paie CQAI Appli SMIC % prorata = Valeur (coef, taux, quar 1
 AND Variables de paie 0006 Salaire de base paie < Eléments nationaux 0012 SMIC Mensuel 35H
 FIN

Alors Variables de paie 0006 Salaire de base paie / Eléments nationaux 0012 SMIC Mensuel 35H
 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar 1 1 FIN

Rémunération **96Z6 Régul % SMIC antérieur**

96Z6 Régul % SMIC antérieur

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 96Z6 Libellé: Régul % SMIC antérieur

Nom court: Régul % SMIC anté

Thème: Salaires

Activité: <Toutes>

☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

96Z6 Régul % SMIC antérieur

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables			Variables de paie
Valeur				CQ60
				SMIC % prorata annuel
Montant	Quantité			
Quantité				
Imprimable/Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☐ 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

96Z6 Régul % SMIC antérieur

Caractéristiques Calcul **Validité** Déclarations DSN

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Critère d'application CQB0

Chargement rubriques lors du calcul

Condition d'utilisation <<AUCUN>>

Sous condition d'utilisation

Variable de paie **CQ60 SMIC % prorata annuel**

Variable : CQ60 SMIC % prorata annuel

Prédéfini CEGID

Code CQ60

Libellé SMIC % prorata annuel Nature Test

Thème Réduction bas salaires

Test Bloc Note

Si Base rémunération 96Z6 Régul % SMIC antéri = Valeur (coef, taux, quar 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar 1 1 * Variables de paie CQ0 BOSS Régul SMIC % /

* Variables de paie CQ0 SMIC Fillon N hors PE FIN

Sinon Base rémunération 96Z6 Régul % SMIC antéri FIN

Variable de paie **CQB0 Test régul SMIC Prorata**

Variable : CQB0 Test régul SMIC Prorata

Prédéfini

CEGID

Code

CQB0

Libellé

Test régul SMIC Prorata

Thème

Réduction bas salaires

Nature

Test

Test

Bloc Note

Si

Variables de paie

CQA

Régul SMIC Prorat ar

=

Valeur (coef, taux, quar

0

AND

Variables de paie

CQA

Appli SMIC % prorati

=

Valeur (coef, taux, quar

1

FIN

Alors

Valeur (coef, taux, quar

1

1

FIN

Sinon

Valeur (coef, taux, quar

0

0

FIN

Les rémunérations 96Z4 et 96Z6 sont ajoutées aux profils suivants :

Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Réduction Fillon / CICE	382	Réduc. dégressive ZRR		CEGID
Réduction Fillon / CICE	386	Réduc. dégressive ZFU		CEGID
Réduction Fillon / CICE	388	Réduction DOM Compétitivité		CEGID
Réduction Fillon / CICE	390	Réd DOM compétitivité renforcée		CEGID
Réduction Fillon / CICE	392	Réd DOM Innovation et croissance		CEGID
Réduction Fillon / CICE	400	Réduction générale Ann Cas Général		CEGID
Réduction Fillon / CICE	402	Réduction générale ann 1/20 sal.		CEGID
Réduction Fillon / CICE	404	Réduction générale ann BTP 1/20 sal		CEGID
Réduction Fillon / CICE	406	Réduction générale ann cas gén. BTP		CEGID
Cas Particuliers	416	Aide domicile + réd. générale 1à 20	Exonération	CEGID
Cas Particuliers	418	Aide domicile + réd. générale + 20	Exonération	CEGID
Réduction Fillon / CICE	420	Réduction dégressive ZRD		CEGID
Réduction Fillon / CICE	422	Réduction générale Transpt 1/ 20		CEGID
Réduction Fillon / CICE	424	Réduction générale Transport +20		CEGID
Réduction Fillon / CICE	426	Réduction généralMajo Transp 1 à 20		CEGID
Réduction Fillon / CICE	428	Réduction générale MajoTranspt +20		CEGID
Réduction Fillon / CICE	692	MSA Réduction générale Cas général		CEGID
Réduction Fillon / CICE	694	MSA Réduction générale 1 à 20		CEGID
Réduction Fillon / CICE	LU0	Réduction Patronale tot. 01/2019		CEGID
Réduction Fillon / CICE	LU2	Réduc. Patronale tot 01/2019 + CP		CEGID
Réduction Fillon / CICE	LU4	MSA Réduction Patronale tot 01/2019		CEGID
Réduction Fillon / CICE	LX0	Réd. générale Cas Général ARRCO 2		CEGID
Réduction Fillon / CICE	LX2	Réd. générale cas gén. CP ARRCO 2		CEGID
Réduction Fillon / CICE	LY0	Réd.Patronale tot. 01/2019 ARRCO 2		CEGID
Cas Particuliers	LY4	Aide domicile + Réduction générale	Exonération	CEGID
Cas Particuliers	LY6	MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie	Exonération	CEGID
Nombre de profil :		26		

Fonctionnement

Apprenti bénéficiant de la réduction générale de cotisations

Soit un apprenti de 23 ans rémunéré pour 151,67 en 2^{ème} année d'apprentissage

Sur mars son bulletin de paie sera :

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic					
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0068	DSN Quotité catégorie salarié				
0190	Salaire Apprenti	151,67	61,00	10,57	977,92

9706	Brut PAIE EN COURS				977,92
9708	Brut habituel PAIE EN COURS				977,92
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS				
9712	Brut hors rém non impactées				977,92
9714	Brut habituel hors rém non impactée				977,92
9716	SMIC hors absence				1 603,12
9718	Nombre d'hs/hc				
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours				
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours				1 603,12
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours				1 603,12
9928	Base apprenti >2019				977,92

Réduction de cotisation

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
0076	Numérateur Fillon équivalence	35,00				
0078	Dénominateur Fillon équivalence	35,00				
00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours	2 564,99				
00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours	4 809,36				
00A4	BRUT Fillon Contrat en cours	2 933,76				
00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours	7 694,98				

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
9700	Taux coefficient URSSAF				0,2229	
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9740	Réduction patronale mensuelle	977,92			-32,35	-316,36
9742	Réduction patronale annuelle	2 933,76			-32,35	-949,07
9750	Réduction URSSAF	977,92				-257,59
9752	Réduction URSSAF					
9754	Réduction patronale annuelle	2 933,76				-772,75
9756	Régularisation réduction URSSAF					
9758	Régularisation réduction URSSAF					
9760	Réduction Pôle Emploi					
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle					
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					
9770	Réduction retraite	977,92				-58,77
9772	Réduction retraite annuelle	2 933,76				-176,32
9774	Régularisation réduction retraite					

Sur avril,

96Z4	Porata SMIC					0,6100
96Z6	Régul % SMIC antérieur					-1 875,65
9706	Brut PAIE EN COURS					977,92
9708	Brut habituel PAIE EN COURS					977,92
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS					
9712	Brut hors rém non impactées					977,92
9714	Brut habituel hors rém non impactée					977,92
9716	SMIC hors absence					977,92
9718	Nombre d'hs/hc					
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours					
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours					977,92
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours					977,92
9928	Base apprenti >2019					977,92

On constate que le prorata à appliquer au SMIC pour ce salarié est bien de 61% (rémunération 96Z4)

La régularisation depuis le début du contrat est bien de $1603,12 \times 3 \times (100 - 61) / 100$ soit -1875,65 : elle vient en diminution des cumuls **Z32 Smic loi Fillon** et **ZC2 SMIC Réduction LODEOM**.

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
0076	Numérateur Fillon équivalence	35,00				
0078	Dénominateur Fillon équivalence	35,00				
00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours	1 564,67				
00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours	3 911,63				
00A4	BRUT Fillon Contrat en cours	3 911,68				
00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours	6 258,61				

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
9700	Taux coefficient URSSAF				0,2229	
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9740	Réduction patronale mensuelle	977,92			-32,35	-316,36
9742	Réduction patronale annuelle	3 911,68			-32,35	-1 265,43
9750	Réduction URSSAF	977,92				-257,59
9752	Réduction URSSAF					
9754	Réduction patronale annuelle	3 911,68				-1 030,34
9756	Régularisation réduction URSSAF					
9758	Régularisation réduction URSSAF					
9760	Réduction Pôle Emploi					
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle					
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					
9770	Réduction retraite	977,92				-58,77
9772	Réduction retraite annuelle	3 911,68				-235,09
9774	Régularisation réduction retraite					
9904	Réduction Salariale Heures supplém.		-11,31			
9950	Deduc. Patronale H.Supp. (= < 20Sal)					
99P0	Impôt revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00		

Ici, le salarié n'ayant pas eu de primes sur les mois précédents, il n'y a aucun impact sur la réduction de cotisation.

Prenons le même salarié mais ayant eu une prime de 500 euros sur le mois de mars 2022 :

Pour le mois de mars, il n'y a pas d'impact.

Sur le mois d'avril, il n'y a pas de modifications sur les calculs de SMIC mais par contre, il y a un impact sur les réductions calculées :

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic							
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.	
9700	Taux coefficient URSSAF				0,2229		
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405		
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601		
9740	Réduction patronale mensuelle	977,92			-32,35		-316,36
9742	Réduction patronale annuelle	4 411,68			-22,57		-995,72
9750	Réduction URSSAF	977,92					-257,59
9752	Réduction URSSAF						
9754	Réduction patronale annuelle	4 411,68					-810,73
9756	Régularisation réduction URSSAF						351,31
9758	Régularisation réduction URSSAF						
9760	Réduction Pôle Emploi						
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle						
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi						
9770	Réduction retraite	977,92					-58,77
9772	Réduction retraite annuelle	4 411,68					-184,99
9774	Régularisation réduction retraite						80,15

On se rend compte du fait du prorata du SMIC, la réduction annuelle n'est plus totale. Cela provoquera des régularisations positives de vos réductions générales, voir le déclenchement des compléments maladie et Allocations familiales le cas échéant.

Cas d'un salarié bénéficiant à la fois de la réduction générale et de l'exonération Aide à domicile

Prenons le cas d'un contrat de professionnalisation en 1^{ère} année ayant 20 ans et un niveau de formation inférieur au BAC. Sur la période de paie, elle effectue 100 heures au titre du service à la personne et 51,67 pour l'exonération Aide à domicile.

Sur mars,

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic						
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0068	DSN Quotité catégorie salarié					
0100	Salaire Contrat Professionnel	151,67	55,00	10,57	881,73	
0222	Heures service à la personne				100,00	
0216	Heures aide à domicile > 2020				51,67	

9624	Prorata SMIC					1,0000
9626	Régul % SMIC antérieur					
9706	Brut PAIE EN COURS					881,73
9708	Brut habituel PAIE EN COURS					881,73
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS					
9712	Brut hors rém non impactées					881,73
9714	Brut habituel hors rém non impactée					881,73
9716	SMIC hors absence					1 603,12
9718	Nombre d'hs/hc					
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours					
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours					1 603,12
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours					1 056,98

SMIC service à la personne : $1603,12 \times 100 / 151,67$ soit 1056,98 euros

SMIC Aide à domicile : $1603,12 - 1056,98$ soit 546,14 euros

Sur avril, suite à la mise en place du prorata du SMIC,

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
8002	Rémunération brute période					
8724	Avantage en nature maintenu					
8800	Nb de jours calendaires à saisir					
8802	Jours calendaires déduction plafond					
8804	Jours calendaires calculés	30,00				
8806	Prorata Plafond calculé	1,00000				
9624	Porata SMIC				0,5500	
9626	Régul % SMIC antérieur				-1 237,93	
9706	Brut PAIE EN COURS				881,73	
9708	Brut habituel PAIE EN COURS				881,73	
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS					
9712	Brut hors rémun non impactées				881,73	
9714	Brut habituel hors rémun non impactée				881,73	
9716	SMIC hors absence				881,73	
9718	Nombre d'hs/hc					
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours					
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours				881,73	
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours				581,35	

SMIC service à la personne : $1603,12 \times 55 / 100 \times 100 / 151,67$ soit $881,73 \times 100 / 151,67 = 581,35$

SMIC Aide à domicile : $1603,12 - 581,35 / 55 \times 100$ soit 546,16

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Plafond	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
0050	Plafond salaire mensuel	3 428,00				
0062	Smic loi Fillon aide à domicile	581,34				
0064	Brut hors HS loi Fillon aide domici	581,35				
0092	Smic réduction aide à domicile	546,16				
0094	Brut Réduction aide à domicile	300,38				

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal.	Tx. Pat.	Montant Pat.
9700	Taux coefficient URSSAF				0,2229	
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9740	Réduction patronale mensuelle	581,35			-32,35	-188,07
9742	Réduction patronale annuelle	2 094,40			-32,35	-677,54
9750	Réduction URSSAF	581,35				-153,13
9752	Réduction URSSAF					
9754	Réduction patronale annuelle	2 094,40				-551,67
9756	Régularisation réduction URSSAF					
9758	Régularisation réduction URSSAF					
9760	Réduction Pôle Emploi					
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle					
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					
9770	Réduction retraite	581,35				-34,94
9772	Réduction retraite annuelle	2 094,40				-125,87
9774	Régularisation réduction retraite					

97H8	Taux coefficient Chômage				0,0405	
97I0	Réduction Aide à domicile mensuelle	300,38			-32,35	-97,17
97I2	Réduction Aide à domicile annuelle	1 432,52			-32,35	-463,42
97I4	Réduction Aide à domicile URSSAF	300,38				-79,12
97I6	Réduction annuelle	1 432,52				-377,33
97I8	Régul. Réd. Aide à domicile URSSAF					
97K0	Réduction aide à domicile retraite	300,38				-18,05
97K2	Réduction retraite annuelle	1 432,52				-86,09
97K4	Régul. Réduc. aide dom retraite					

3.2. Réduction salariale heures supplémentaires et cotisations Contribution Equilibre Technique

Dans une mise à jour du BOSS en date du 11 mars, il a été indiqué qu'il fallait exclure la cotisation CET à destination de la retraite de la détermination du taux de réduction.

Nous adaptons notre paramétrage.

Création de l'élément national **0581 BOSS CET**

Création du cumul **ZD1 BOSS CET**

Ce cumul est ajouté aux cotisations suivantes :

Liste des rubriques associées			
Nature	Code	Libellé	Sens
Cotisation	7422	Contrib. équilibre technique T1+T2	+
	7424	Contrib. équilibre technique T1+T2	+
	7426	Contrib. équilibre technique T1+T2	+
	7428	Contrib. équilibre technique T1+T2	+
	7430	Contrib. équilibre technique T1+T2	+
	7432	Contrib. équi. tech TPlein T1+T2	+
	7434	Contrib. équi. tech TPlein T1+T2	+
	7438	Contrib. équil tech T1+T2 > 0.79	+
	7442	Contrib. équil tech T1+T2 > 0.79	+
	7446	Contrib. équil tech T1+T2 > 0.79	+
	7450	Contrib. équil tech T1+T2 > 0.79	+
	7456	Contrib. équilibre technique T1+T2	+
Nombre de rubrique :		12	

Exemple

En 2022, pour un salarié cadre rémunéré 4296.70€ sur un mois dont 296,70 € lié à la réalisation de 9 heures supplémentaires majorées au taux légal de 25%

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER
0002 Salaire mensuel	151,67			4 000,00
2016 Heures supplémentaires 25 %	9,00	32,9683		296,70
TOTAL BRUT				4 296,70
2000 Maladie	4 296,70	0,7500	32,23	
2030 Ass. Vieillesse TA	3 428,00	6,9000	236,53	
2080 Vieillesse dépl.	4 296,70	0,4000	17,19	
2090 Allocations familiales	4 296,70			
2120 Accident du travail	4 296,70			
2150 FNAL TA	3 428,00			
4948 Versement Mobilité exo 50 %	4 296,70			
5010 Maladie supplément. Alsace Moselle	4 296,70	1,5000	64,45	
53M0 Réduction Maladie PS	4 296,70	-0,7500	-32,23	
5700 Contribution solidarité d'autonomie	4 296,70			
7020 Assurance Chômage	4 296,70	2,4000	103,12	
7180 AGS (FNGS)	4 296,70			
71A0 CET Assurance Chômage	4 296,70			
73M0 Réduction Assurance chômage PS	4 296,70	-2,4000	-103,12	
7424 Contrib. équilibre technique T1+T2	4 296,70	0,1400	6,02	
74A4 Contrib. équilibre général T1	3 428,00	0,8800	29,48	
74A8 Contrib. équilibre général T2	868,70	1,0800	9,38	
74Q0 Retraite comp. unifiée T1	3 428,00	3,1500	107,98	
74Q8 Retraite comp. unifiée T2	868,70	8,6400	75,06	
79B6 APEC 0/4 PSS	4 296,70	0,0240	1,03	
8504 Prévoyance Cadre TA	3 428,00	0,5800	19,88	
8506 Prévoyance Cadre TB	868,70	0,6900	5,99	
8522 Forfait mutuelle cadre PMSS	3 428,00	1,4100	48,33	
8990 Forfait social prévoyance	98,27			
9000 CSG déductible	4 028,27	6,8000	273,92	
91E0 Formation continue +11 exonérée	4 296,70			
91G0 Taxe d'apprentissage	4 296,70			
9210 Participation construction	4 296,70			
9258 Contribution au dialogue social	4 296,70			
9904 Réduction Salariale Heures supplém.	296,70	-11,0700	-32,84	
9950 Deduc. Patronale H.Supp. (= < 20 Sal)	9,00			
TOTAL CHARGES SALARIALES			862,40	

Taux de la réduction salariale : $475.62 \text{ (} 236.53 + 17.19 + 29.48 + 9.38 + 107.98 + 75.06 \text{)}/4296.70$ soit 11.07

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil/allegements-et-exonerations/exonerations-heures-supplementai.html#titre-chapitre-1---la-reduction-de-cot-section-3---modalites-dapplicati>

4. BULLETIN DE PAIE

4.1. Complémentaire santé

Les rubriques complémentaire santé et complémentaire Incapacité invalidité décès sont inversées.

Aussi, nous adaptons notre paramétrage.

Nous créons un nouveau code pour la rubrique **Complémentaire incapacité invalidité décès**.

The screenshot shows a software window titled "Regroupements bulletin simplifié : 004 Complémentaire Incapacité Invalidité Décès". It has a tab labeled "Caractéristiques". Inside the tab, there are three fields:

- Code de regroupement:** A text box containing "004".
- Libellé du regroupement:** A text box containing "Complémentaire Incapacité Invalidité Décès".
- Thème du bulletin:** A dropdown menu with "SANTÉ" selected.

Ce nouveau code remplace l'ancien dans les rubriques ci-dessous :

Cotisation	Libellé
8270	Assurance décès
8410	Assurance décès IRPVRP
8500	Prévoyance Non cadre TA
8502	Prévoyance Non cadre TB
8504	Prévoyance Cadre TA
8506	Prévoyance Cadre TB
8508	Prévoyance Cadre TC

Exemple de bulletin

SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 604,00	1,3000	20,85		112,28
Complémentaire Santé	3 428,00	10,0000	342,80		685,60
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	1 604,00	0,2700	4,33		4,33

4.2. Exonérations, écrêtements et allègement de cotisations

Nous créons un nouveau thème pour remplacer le code Allègement employeur pour les thèmes suivants :

840	EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENT DE COTISATIONS	EXONERATION, ECRETEMENT
-----	--	-------------------------

Il est lié aux codes de regroupement suivant :

Code de regroupement	Libellé du regroupement
450	Exonération salariale heures supplémentaires
500	Exonérations de cotisations employeur
502	Déduction Patronale Heures Supplémentaires
510	Exonérations de cotisations employeur - Régularisation

Exemples de bulletin

EXONERATION, ECRETEMENT ET ALLEGEMENT DE COTISATIONS					
Exonération salariale heures supplémentaires	229,09	-11,3100	-25,91		
Exonérations de cotisations employeur	1 611,00				-480,88
Déduction Patronale Heures Supplémentaires	17,33				-26,00
Exonérations de cotisations employeur - Régularisation					0,01

5. DSN

5.1. Formation continue – franchissement de seuil

Lorsque l'entreprise franchit le seuil de 11 salariés, elle continue à bénéficier pendant 5 ans du taux de 0.55% des entreprises de moins de 11 salariés. Elle doit donc déclarer ses cotisations Formation continue avec le code type personnel **959 CFP <11 salariés**.

Nous adaptons notre paramétrage.

Création de l'élément national **0656 Exonération Formation continue**

The screenshot shows a software window titled "Eléments nationaux : Exonération Formation continue". It has a toolbar with icons for file operations and a help icon. Below the toolbar are two tabs: "Caractéristiques" (selected) and "Commentaire". The "Caractéristiques" tab contains the following fields:

- Prédéfini:** A dropdown menu showing "CEGID".
- Code:** A text field containing "0656".
- Libellé:** A text field containing "Exonération Formation continue".
- Date de validité:** A text field containing "01 janv. 2022".
- Libellé abrégé:** A text field containing "Exonération Forma".
- Valeur:** A text field containing "0,0000".
- Valeur en Alsace Moselle:** A text field containing "0,0000".
- Thème:** A dropdown menu showing "Taxes".
- Convention collective:** A dropdown menu showing "Toutes les conventions".
- ☐ Type monétaire
- ☐ Prise en compte du décalage de paie
- ☐ Régime Alsace Moselle

Création des variables de paie :

CQ68 Test FPC URSSAF exonérées

Variable : CQ68 Test FPC URSSAF exonérées

Prédéfini: CEGID

Code: CQ68

Libellé: Test FPC URSSAF exonérées

Nature: Test

Thème: Exonération cotisations

Test | Bloc Note

Si Eléments nationaux 0440 Transfert FPC/TA = Valeur (coef, taux, quar) 1

AND Eléments nationaux 0656 Exonération Formatik = Valeur (coef, taux, quar) 1

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 **FIN**

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 0 0 **FIN**

CQ70 Test FPC URSSAF +11 salariés

Variable : CQ70 Test FPC URSSAF +11 salariés

Prédéfini: CEGID

Code: CQ70

Libellé: Test FPC URSSAF +11 salariés

Nature: Test

Thème: Exonération cotisations

Test | Bloc Note

Si Eléments nationaux 0440 Transfert FPC/TA = Valeur (coef, taux, quar) 1

AND Eléments nationaux 0656 Exonération Formatik = Valeur (coef, taux, quar) 1

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 0 0 **FIN**

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 1 1 **FIN**

Création de la cotisation **91E0 Formation continue +11 exonérée**

Cotisations : 91E0 Formation continue exonérée

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 91E0

Libellé Formation continue exonérée

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court Formation continu ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme URSSAF ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application CQ68

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Code type de personnel : 959 Code cotisation individuelle DSN : 128

Critère d'application : EN 0656 à 1

Bulletin simplifié

Code de regroupement 301 Autres contributions dues par l'employeur

Theme AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cette cotisation ne se déclenche que si l'entreprise de + de 11 salariés a dépassé le seuil d'effectif depuis moins de 5 ans (valeur de l'élément national 0656 à 1).

Elle est ajoutée aux profils suivants :

Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Taxe sur les Salaires	800	Taxe s/ sal. régul annuelle + CITS		CEGID
Taxe sur les Salaires	802	Taxe sal reg ann Form App Const +20		CEGID
Taxe sur les Salaires	808	CDD Taxe sal reg ann app form const		CEGID
Taxe sur les Salaires	812	Formation App +11/- 20		CEGID
Taxe sur les Salaires	814	Taxe sal reg ann Form App -20		CEGID
Taxe sur les Salaires	824	Taxe sal mens Form App Const +20		CEGID
Taxe sur les Salaires	826	Taxe sal mens Form App -20		CEGID
Taxe sur les Salaires	828	CDD TS mens Form App Const +20		CEGID
Taxe sur les Salaires	830	CDD app form const +20		CEGID
Taxe sur les Salaires	832	CDD Form App +11 /-20		CEGID
Taxe sur les Salaires	886	Taxe sal reg ann Form -20		CEGID
Taxe sur les Salaires	898	Taxe sal mens Form -20		CEGID
Taxe sur les Salaires	JF6	CDD Taxe sal mens Form App -20		CEGID
Taxe sur les Salaires	JG8	CDD Taxe sal reg ann Form App -20		CEGID
Nombre de profil :		14		

Par ailleurs, nous modifions le critère d'application des cotisations ci-dessous :

- **91F0 Formation continue** : la variable de paie CQ70 remplace la variable de paie **CPT4 Test FPC URSSAF**
- **91F2 Formation continue - de 20** : la variable de paie CQ70 remplace la variable de paie **CPT4 Test FPC URSSAF**

Exemple

Soit une entreprise ayant franchi le seuil de 11 salariés en 2019 (élément dynamique renseigné : 31/12/2019) : elle bénéficie encore du taux des entreprises de moins de 11 salariés (0.55%) ; pour cela, vous dupliquerez l'élément national 0656 à la date de franchissement du seuil de 11 salariés avec la valeur 1 et à la date de fin d'exonération avec la valeur 0.

Code

0656

Libellé

Date de validité de

01/01/1900

Thème

<<Tous>>

à

31/12/2099

Filtres

	Code	Libellé	Validité	Thème	Valeur Alsace	Valeur	Prédéfini
	0656	Exonération Formation continue	01/01/2018	Taxes	0,0000	1,0000	Dossier
	0656	Exonération Formation continue	01/01/2023	Taxes	0,0000	0,0000	Dossier

En saisie des bulletins de paie, vous aurez :

91E0	Formation continue +11 exonérée	4 000,00			0,55	22,00
91F0	Formation continue					
91G0	Taxe d'apprentissage	4 000,00			0,44	17,60

En DSN,

Cotisations agrégées						
Code cotisation	Qualifiant Assiette	Assiette	Taux	AT	Montant	Insee commune
027 CONTR.DIALOGUE SOC	920 Dépl.	4000,00	0,016		1,00	
100 CAS GENER	920 Dépl.	4000,00	14,150	1,100	566,00	
100 CAS GENER	921 Plaf.	3428,00	15,450		530,00	
260 CSG CRDS	920 Dépl.	4026,00	9,700		391,00	
332 FNAL PLAFONNE	921 Plaf.	3428,00	0,100		3,00	
381 MAJ ALS MOS 1.5% PR	920 Dépl.	4000,00	1,300		52,00	
479 FORFAIT SOC. 8 %	920 Dépl.	96,00	8,000		8,00	
668 REDUC GALE ETENDUE	921 Plaf.					
772 CONTRIB ASSU CHOMAGE	920 Dépl.	4000,00	4,050		162,00	
900 VERST MOBILITE	920 Dépl.	4000,00	0,880		35,00	01427
937 COTIS.AGS CAS GENER.	920 Dépl.	4000,00	0,150		6,00	
959 CFP ENTREPRISE < 11	920 Dépl.	4000,00	0,550		22,00	
992 TA PRINC. HORS AM	920 Dépl.	4000,00	0,440		18,00	

5.2. Rémunérations (PRB0104912 et PRB0104910)

Ajout du cumul **Z75 DSN Complément Montant net versé** en gestion associée des rémunérations suivantes car il était manquant :

Rémunération Libellé

71C2 Ind. rupture conv. non soumise

71C6 Ind lic. Hors PSE non soumise

80C0 Indemnité télétravail non soumise

80C2 Ind. télétravail jour non soumise

80M0 Prime pouvoir d'achat non soumise

5.3. Nature de prime (PRB0105779)

Dans la liste des codes de natures de prime, nous ajoutons le code **046 - Indemnité de congés payés (art. L. 3141-24 du Code du travail)** car il était manquant.

Nature prime

Nature

046 046 - Indemnité de congés payés (art. L. 3141-24 du Code du travail)

Date d'application

01 janv. 1900

...

Date modification

01 avr. 2022

...

6. AVANTAGES EN NATURE

Nous vous apportons les groupes de rubriques liées suivants :

1002 AN Voiture

Groupe de rubriques liées					
Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Commentaire
Rémunération	5060	Avantage en nature	CEG	000000	
▶ Rémunération	7030	Avantage en nature	CEG	000000	
Rémunération	99B4	Sommes exclues	CEG	000000	

1004 AN Logement

Groupe de rubriques liées					
Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Commentaire
▶ Rémunération	5020	Avantage en nature	CEG	000000	
Rémunération	7010	Avantage en nature	CEG	000000	
Rémunération	99B4	Sommes exclues	CEG	000000	

1006 AN Nourriture

Groupe de rubriques liées					
Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Commentaire
▶ Rémunération	5040	Avantage en nature	CEG	000000	
Rémunération	7020	Avantage en nature	CEG	000000	
Rémunération	99B4	Sommes exclues	CEG	000000	

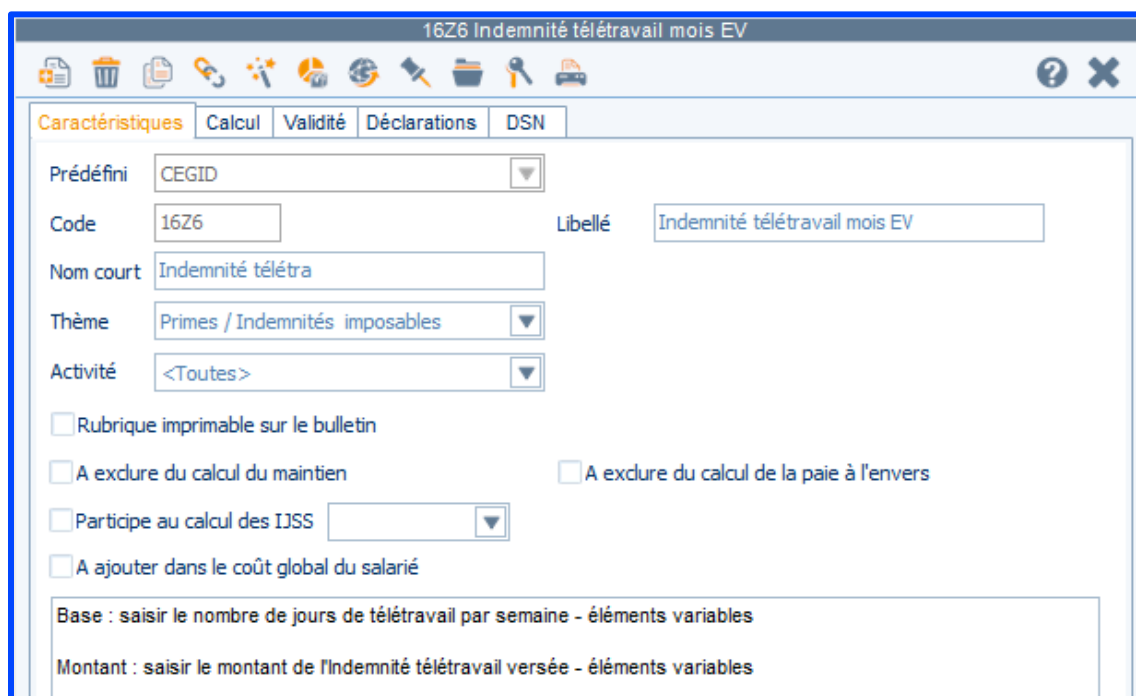
1010 AN Assurance Vie

Groupe de rubriques liées					
Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Commentaire
▶ Rémunération	5080	Avantage en nature	CEG	000000	
Rémunération	7040	Avantage en nature	CEG	000000	
Rémunération	99B4	Sommes exclues	CEG	000000	

7. INDEMNITES TELETRAVAIL – ELEMENTS VARIABLES

Pour vous permettre de saisir d'un mois sur l'autre le nombre de jours de télétravail et le montant d'indemnités, nous créons des rémunérations saisissables via des éléments variables :

16Z6 Indemnité télétravail mois EV



The screenshot shows the configuration window for the '16Z6 Indemnité télétravail mois EV' element. The window has a title bar with the name and a standard toolbar. Below the title bar are tabs for 'Caractéristiques', 'Calcul', 'Validité', 'Déclarations', and 'DSN'. The 'Caractéristiques' tab is active, displaying the following fields:

- Prédéfini:** A dropdown menu set to 'CEGID'.
- Code:** A text box containing '16Z6'.
- Libellé:** A text box containing 'Indemnité télétravail mois EV'.
- Nom court:** A text box containing 'Indemnité télétra'.
- Thème:** A dropdown menu set to 'Primes / Indemnités imposables'.
- Activité:** A dropdown menu set to '<Toutes>'.

Below these fields are several checkboxes:

- ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin
- ☐ A exclure du calcul du maintien
- ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers
- ☐ Participe au calcul des IJSS (with a dropdown menu)
- ☐ A ajouter dans le coût global du salarié

At the bottom, there are two text boxes for base and amount definitions:

- Base :** saisir le nombre de jours de télétravail par semaine - éléments variables
- Montant :** saisir le montant de l'Indemnité télétravail versée - éléments variables

16Z6 Indemnité télétravail mois EV

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant	
	Base Taux Coefficient Montant
Type	Eléments variables
Valeur	
Montant	
Quantité	
Imprimable/Décimales	2

Mini & Maxi	
	Type Valeur
Minimum	<<Aucun>>
Maximum	<<Aucun>>

Cette rémunération est ajoutée au groupe de rubriques liées **1094 Ind. forfaitaire télétravail mois.**

16Z8 Indemnité télétravail jours EV

16Z8 Indemnité télétravail jours EV

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 16Z8 Libellé: Indemnité télétravail jours EV

Nom court: Indemnité télétra

Thème: Primes / Indemnités imposables

Activité: <Toutes>

☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Base : saisir le nombre de jours de télétravail par mois - éléments variables
Taux : saisir le montant journalier de l'indemnité télétravail - éléments variables

16Z8 Indemnité télétravail jours EV

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Base * Taux

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables	Eléments variables		
Valeur				
Montant	Quantité			
Quantité				
Imprimable/Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☐ 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Cette rémunération est ajoutée au groupe de rubriques liées **1096 Ind. forfaitaire télétravail jour.**

8. MALADIE ALSACE MOSELLE ACTIVITE PARTIELLE

8.1. Élément national (PRB0106459)

Mise à jour du taux de la cotisation maladie Alsace Moselle Activité partielle applicable au 01/04/2022 (**élément national 0135**)

Eléments nationaux : Assurance Maladie Chômage Partiel

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini: CEGID

Code: 0135

Libellé: Assurance Maladie Chômage Partiel

Date de validité: 01 avr. 2022

Libellé abrégé: Assurance Maladie

Valeur: 0,0000

Valeur en Alsace Moselle: 1,3000

Thème: Urssaf

Convention collective: Toutes les conventions

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☒ Régime Alsace Moselle

8.2. URSSAF

La cotisation **9088 Maladie Activité Partielle AM** est retirée des profils ci-dessous :

Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Absence	AB2	Chômage Intempéries avec CSG/CRDS		CEGID
Absence	AP8	Activité Partielle Longue Durée 20		CEGID
Absence	JP2	Activité Partielle (fermeture)		CEGID
Absence	JP4	Activité Partielle Formation (ferme		CEGID
Absence	JP6	Activité Partielle (réduction)		CEGID
Absence	JP8	Activité Partielle Formation (reduc		CEGID
Nombre de profil :		6		

8.3. MSA

Les cotisations **50M0 Maladie suppl. Alsace Moselle MSA**, **50M2 Maladie suppl. AM MSA < 0.79 SMIC** et **50M4 Maladie suppl. AM MSA > 0.79 SMIC** sont retirées des profils car elles ne sont plus à utiliser.

La cotisation **90A8 Maladie Activité Partielle AM MSA** est retirée des profils ci-dessous car elle est remplacée par les cotisations **90E6 Maladie Activité Partielle AM MSA** et **90E8 Maladie Activité Partielle AM MSA** depuis les plans de paie de **novembre 2020**.

<u>Liste des profils associés</u>				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Absence	AB2	Chômage Intempéries avec CSG/CRDS		CEGID
Absence	AP8	Activité Partielle Longue Durée 20		CEGID
Absence	JP2	Activité Partielle (fermeture)		CEGID
Absence	JP4	Activité Partielle Formation (ferme		CEGID
Absence	JP6	Activité Partielle (réduction)		CEGID
Absence	JP8	Activité Partielle Formation (reduc		CEGID
Nombre de profil :		6		

9. PLAFOND RETRAITE SUPPLEMENTAIRE (PRB0105610)

Ajout du cumul **Z64 Plafond retraite supplémentaire** en gestion associée des cotisations suivantes de type rubrique de base :

- **0110 Plafond temps partiel (heures)**
- **0114 Plafond tps part (heures fiche sal)**
- **0170 Plafond multi-employeur**
- **0200 plafond SS en jours**
- **0202 plafond SS cachets**
- **0206 plafond SS cachets**

Le cumul **Z64 Plafond retraite supplémentaire** sera bien alimenté.

10. AIDE A DOMICILE

Nous retirons des profils suivants la rémunération **0224 Heures aide à domicile < 2020** qui n'est plus à utiliser :

Profils associés aux rubriques				
Code : 0224 Libellé : Heures aide à domicile Nature : Rémunération Imprimable : ☒				
Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Cas Particuliers	360	Exonération service à la personne	Exonération	CEGID
Cas Particuliers	416	Aide domicile + réd. générale 1à 20	Exonération	CEGID
Cas Particuliers	418	Aide domicile + réd. générale + 20	Exonération	CEGID
Cas Particuliers	LY4	Aide domicile + Réduction générale	Exonération	CEGID
Cas Particuliers	LY6	MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie	Exonération	CEGID
Nombre de profil :		5		

11. ANNEXES

11.1. Articles utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0033099](#) - Cegid production sociale : DSN - Comment gérer le nouveau signalement FCTU ?

[KB0032395](#) - Régularisation des cotisations MSA

[KB0032394](#) - Régularisation des cotisations URSSAF

[KB0032393](#) - Régularisation des cotisations OC

[KB0032385](#) - Régularisation des cotisations AGIRC-ARCCO

[KB0031978](#) - Cegid Production Sociale : Comment sont gérer les attestations pôle emploi ?

[KB0031555](#) - Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFIP ?

[KB0031835](#) - DSN Link : Comment expliquer le retard de vos CRM DGFIPH ?

[KB0031736](#) - Cegid Production Sociale : Les évolutions des Attestations Employeurs destinées à Pôle Emploi

11.2. Articles des plans de paie précédents

Plan de paie du 16 mars 2022 : [KB0033899](#)

Plan de paie du 16 février 2022 : [KB0033712](#)

Plan de paie du 17 janvier 2022 : [KB0033468](#)

Plan de paie du 7 janvier 2022 : [KB0033408](#)

Plan de paie du 16 décembre 2021 : [KB0033248](#)

Plan de paie du 15 novembre 2021 : [KB0032917](#)

Plan de paie du 7 octobre 2021 : [KB0032654](#)

Plan de paie du 16 septembre 2021 : [KB0032415](#)

Plan de paie du 16 juillet 2021 : [KB0032118](#)

Plan de paie du 21 juin 2021 : [KB0031909](#)

Plan de paie du 17 mai 2021 : [KB0031753](#)